

**COMITÉ SYNDICAL
FINANCES
Délibération n° 3**

SEANCE DU 27 JANVIER 2025

L'an 2025, le 27 janvier à 10h00, s'est réuni au siège du SDE07 à Privas, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 99

Membres présents : 51

Pourvoj : 2

Excusés : 6

Membres votants : 51

Objet : COMPTE DE GESTION 2024

Conformément aux dispositions de l'article 200 du décret du 12 juin 1983, Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Privas soumet aux membres du Comité Syndical, le compte de gestion pour l'exercice 2024.

Le tableau suivant fait apparaître le résultat définitif de cet exercice, égal à l'excédent constaté par Monsieur Responsable du Service de Gestion Comptable :

	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Part Affectée à l'investissement CA 2023	Résultat CA 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	-1 417 892,86€		6 624 768,49€	5 206 875,62€
Fonctionnement	4 992 007,86€	4 492 007,86€	1 798 507,87€	2 298 507,87€
TOTAL	3 574 115,00€	4 492 007,86€	8 423 276,35€	7 505 383,49€

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

✓ **D'adopter cette délibération**

Le Président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le